

LE RÉSEAU

Direction des Laurentides-Lanaudière



Tournée de consultations publiques

Pour une harmonisation de la pratique des véhicules hors route

Par Claude Ouimet

Au Québec, on compte 17 000 km de sentiers de véhicule tout-terrain (VTT) et 33 500 km de sentiers de motoneige répartis dans plusieurs régions du Québec, ainsi que

près d'un million d'adeptes. Sur un certain nombre de tronçons, il arrive que la circulation de ces véhicules perturbe la quiétude et l'environnement sain des riverains.

Quelles solutions envisager pour harmoniser le voisinage des utilisateurs et des riverains sans nuire au développement économique des régions?

Suite page 2

Le train entrera en gare dès l'automne 2006

Une annonce fortement attendue des Jérômiens

Par Claude Ouimet

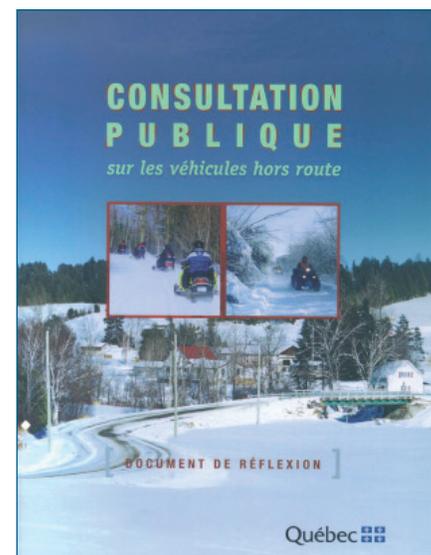
C'est le 18 avril dernier, à la gare de Saint-Jérôme, que les médias et les nombreuses personnalités du milieu socioéconomique des Laurentides s'étaient réunis pour accueillir la nouvelle livrée par le ministre des Transports, monsieur Michel Després.

Accompagné de messieurs Élie Falue, Joël Gauthier, David Whissell, Thomas

J. Mulcair et Marc Gascon, le ministre a annoncé un investissement de 12,8 M\$ pour achever les travaux de la ligne du train reliant Montréal/Blainville/Saint-Jérôme. L'Agence métropolitaine de Transport (AMT) absorbera 25 % du coût total du projet de 17,1 M\$, à savoir 4,3 M\$.

Les investissements annoncés seront consacrés aux travaux de

Suite page 3



Sommaire

Faites votre bout de chemin, ralentissez!.....2
Le partenariat de la Route verte.....3
Des feux de signalisation moins énergivores...4
Travaux routiers.....4-5

Réaménagement de l'intersection des routes 311 et 117 à Lac-des-Écorces.....6
Un remblai en pneus déchiquetés.....7
Nouvelles publications.....7



Mot du directeur

Chers partenaires,

Le ministre des Transports, monsieur Michel Després, a annoncé, au mois d'avril dernier, les investissements routiers pour l'année 2005. Les régions des Laurentides et de Lanaudière disposeront cette année d'un montant respectif de 49,3 M\$ et 23,8 M\$ pour effectuer les différents travaux nécessaires à l'entretien et au développement routier. De ces montants, un total de 55 M\$ serviront à réaliser les projets sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière.

Les pages qui suivent sont entièrement dédiées aux activités estivales. Elles présentent, notamment, la nature des travaux, les entraves possibles, la sécurité sur les chantiers ainsi que l'ensemble des sujets qui gravitent autour des activités du ministère des Transports à la Direction des Laurentides-Lanaudière et ailleurs sur le réseau routier québécois.

Cette année encore, l'attention est portée sur les limites de vitesse dans les zones de travaux ainsi qu'au respect que doivent accorder les usagers à ceux et celles qui travaillent dans les différents chantiers. Cet été, pensez-y lors de vos déplacements. Faites votre bout de chemin, ralentissez! Après tout, y a des limites à être pressé!

Bonne lecture!

Mario Turcotte, ing.



Faites votre
bout de chemin
RALENTISSEZ

Depuis plusieurs années, le ministère des Transports vous invite à la prudence sur les routes du Québec. Cette année ne fait pas exception. Votre contribution est de mise alors qu'on vous invite à faire votre bout de chemin, notamment en réduisant votre vitesse sur le réseau routier et particulièrement dans les zones de travaux.

Comme vous le savez, une limite de vitesse réduite est imposée dans les zones de travaux. Lorsque vous roulez sur l'autoroute à 110 km et que vous approchez un chantier routier, ne vous contentez pas de réduire votre vitesse de 10 ou 20 km seulement lorsque la vitesse affichée est à 70 km. Il faut réduire davantage! Contrevenir à cette loi peut vous coûter cher monétairement, mais elle peut aussi vous coûter la vie, celle de votre passager ou, encore, celle des personnes qui se trouvent dans leur milieu de travail.

Afin d'assurer le respect des limites de vitesse sur les chantiers, le ministère des Transports fera équipe avec la Sûreté du Québec. Cette collaboration est importante et remarquée depuis quelques années sur les chantiers ciblés. La présence de patrouilles de police en dissuadera quelques-uns de traverser les aires de travaux sans ralentir.

Tournée de consultations publiques (suite)

Ainsi, le gouvernement du Québec a entrepris une tournée de consultations publiques. Elles se tiendront dans les régions des Laurentides et de Lanaudière au mois de juin 2005. Madame Julie Boulet, ministre déléguée aux Transports et présidente de ces consultations, sera présente à chacune des rencontres afin d'entendre les solutions proposées par les citoyens et les intervenants régionaux.

Un document de réflexion, présentant un portrait de la situation ainsi que les principaux constats et enjeux qui s'en dégagent, est disponible au ministère des Transports. Toute l'information concernant la tournée de consultation se trouve sur le site Internet du ministère des Transports à l'adresse www.mtq.gouv.qc.ca ou à la direction territoriale.

Horaire des consultations :

Région	Date	Heure	Endroit
Laurentides	Le lundi 13 juin 2005	De 19 h 30 à 21 h 30	Centre de ski Mont Saint-Sauveur 350, rue Saint-Denis, à Saint-Sauveur
	Le mardi 14 juin 2005	De 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h	
Lanaudière	Le lundi 27 juin 2005	De 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h	Château Joliette Salle Bach 450, rue Saint-Thomas à Joliette

Quand originalité rime avec intérêt commun

Par Claude Ouimet

Née d'une idée originale de Vélo Québec, c'est avec la participation du ministère des Transports notamment et des partenaires régionaux que se sont concrétisées l'amorce et la continuité du projet.

Ce projet, véritable catalyseur de développement au Québec, s'inscrit dans la tradition des grands itinéraires cyclables partout dans le monde. La Route verte, c'est plus de 4 300 km de réseau cyclable qui relie d'ouest en est depuis le Témiscamingue et l'Outaouais jusqu'à la Gaspésie, puis



Photo : Normand Pelletier

du nord au sud depuis l'Abitibi, les Laurentides, le Saguenay-Lac-Saint-Jean vers le Centre-du-Québec et l'Estrie.

Ce réseau, dans lequel investit fièrement le gouvernement québécois, ajoute un attrait touristique important à la majorité des régions. Il contribue, entre autres, à la réalisation du Québec de demain en offrant une destination internationale reconnue pour le cyclotourisme.

État de situation

Sur la Route verte qui sillonne le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière

Au cours de l'été 2004, le ministère des Transports a investi près de 340 000 \$ dans des travaux d'asphaltage des accotements sur une distance de 8,3 km répartis sur les routes 344 et 327, et sur le chemin de Joliette. Puis un montant de 70 000 \$ a été remis à l'organisme Loisirs Laurentides sous forme de subventions dans le cadre du Programme d'aide au développement de la Route verte. Mentionnons que ce programme permet de soutenir financièrement le milieu dans le but d'achever la Route verte d'ici 2007.

Dès cet été, d'autres travaux seront en chantier en vue d'asphalter les accotements sur une distance de 3,7 km sur la route 138 à Lavaltrie. Ces interventions se chiffrent à 200 000 \$. De plus, un montant de 210 000 \$ est réservé dans l'enveloppe du Programme d'aide au développement de la Route verte en vue de terminer le tronçon Saint-André-d'Argenteuil/Grenville.

En chiffres, la Route verte constitue 292 km de réseau cyclable dans les Laurentides. De ce nombre, une longueur de 28,5 km doit être terminée, dont 13,5 km sur le réseau du ministère des Transports. Du côté de Lanaudière, sur un total de 68 km de parcours, 29 km doivent être achevés, dont 13 km se trouvent sur le réseau du Ministère.

Le train entrera en gare dès l'automne 2006 (suite)

reconstruction des infrastructures ferroviaires, notamment le remplacement du rail actuel entre les gares de Blainville et de Saint-Jérôme et la modification du système de protection des passages à niveau à Saint-Jérôme. L'aménagement de la gare de Saint-Jérôme nécessitera la mise en place de deux quais avec mobilier urbain, d'un abri permanent, d'une billetterie et d'un éclairage sécuritaire. De plus, 300 places seront ajoutées au stationnement actuel.

Au terme de son allocution, le ministre a souligné la volonté du gouvernement de réaliser le Québec de demain, en mettant à la disposition des citoyens un réseau routier plus performant et des services de transport collectif mieux adaptés à leurs besoins, en accord avec la priorité qu'est le développement durable.



Photo : Photo CDM

Le ministre des Transports, monsieur Michel Després, accompagné de ses partenaires, lors de l'annonce du train de banlieue à Saint-Jérôme.



Des feux de signalisation moins énergivores

Par Isabelle Doyon

Dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec, la Direction des Laurentides-Lanaudière effectue le remplacement des lampes à incandescence de tous les feux de circulation sur son territoire par des feux à diodes électroluminescentes (DEL). Une DEL est la petite lumière utilisée, entre autres, pour indiquer qu'il y a un système d'alarme dans un véhicule.

Les DEL sont plus performantes sur le plan énergétique que les lampes à incandescence. Par exemple, les DEL utilisées pour un feu de signalisation consomment entre 10 et 15 watts,

selon les couleurs (rouge, jaune, vert), et une lampe à incandescence en consomme 135. De plus, les DEL offrent une meilleure visibilité et ont une durée de vie supérieure de huit à onze ans. Hydro-Québec accorde un appui financier majeur pour le remplacement des feux de signalisation des voies publiques et des voies ferrées.

Uniformisation des feux de circulation

Par la même occasion, la Direction des Laurentides-Lanaudière a entrepris le changement de ses feux de signalisation symboliques par des feux de forme ronde qui répondent à la norme actuelle. Ces modifications permettront une uniformisation en Amérique du Nord. Aussi, cette nouvelle façon de faire amène une réduction des coûts à l'achat. Dorénavant, l'ordre de couleur des lentilles pour un feu de circulation sera standardisé, soit, de gauche à droite, rouge, jaune et vert.



Source : Hydro-Québec

Autoroute 15 à Sainte-Adèle

Réfection du pont au-dessus de la rivière aux Mulets

Par Karine Côté



Le pont au-dessus de la rivière aux Mulets, situé sur l'autoroute 15 à Sainte-Adèle, sera complètement reconstruit en direction sud. Cela représente un investissement total estimé à 8 M\$.

Cet été se dérouleront des travaux préparatoires qui consistent en la construction d'un chemin de déviation. Ces travaux devraient débuter au cours du mois d'août ou du mois de septembre. Au cours de cette période, une voie sur deux sera fermée à la circulation.

À partir du mois de janvier 2006, et ce, jusqu'au mois de mars, le Ministère procédera aux travaux de démolition du pont en direction sud. Dès le mois de mars 2006, les travaux de reconstruction du pont seront entrepris et se termineront au mois de décembre de la même année. Pendant toute l'année 2006, l'autoroute 15 en direction sud sera complètement fermée à la circulation. La circulation sera déviée en direction nord où elle s'effectuera à contresens. Une voie sera ouverte dans chaque direction.

Route 344

Des travaux d'urbanisation et de réfection de la chaussée

La Direction des Laurentides-Lanaudière procédera au cours de l'été à des travaux de réfection de la chaussée sur la route 344 dans les municipalités de Saint-André-d'Argenteuil et de Grenville. Ces travaux qui s'étendent sur une distance de près de 14 km seront réalisés au coût de 2 M\$. Le

projet d'une durée de 6 semaines débutera à la fin du mois de juin. De plus, des travaux d'amélioration du réseau routier seront réalisés, de la rue Principale à la rue Queen, dans la municipalité de Grenville. Le projet qui consiste à l'urbanisation de la route est estimé à 1,6 M\$.

Route 323, de Brébeuf à Mont-Tremblant

Transports Québec investit 1,8 M\$

Par Karine Côté

Le ministère des Transports du Québec investit cette année pas moins de 1,8 M\$ dans la réfection de la route 323 reliant Brébeuf à Mont-Tremblant. Il y aura des travaux d'urbanisation, au coût de 800 000 \$, qui seront réalisés à partir du pont de la Chute aux Bleuets jusqu'à la sortie du village de Brébeuf. Des travaux d'asphaltage, au coût de 1 M\$, seront également effectués à partir de la sortie du village de Brébeuf jusqu'à la route 117 à Mont-Tremblant. Ce chantier devrait débuter à la fin du mois de juillet et durera deux mois. Pendant la période

des travaux, la fermeture d'une voie sera nécessaire et la circulation s'effectuera en alternance.



Ces travaux s'inscrivent dans le plan stratégique d'intervention pour améliorer les accès à la station de ski Mont-Tremblant. Jusqu'à maintenant, le Ministère a investi 4,1 M\$. Il a procédé, en 2002, à la réfection de la chaussée sur un tronçon de 11 km entre Amherst et Brébeuf pour un coût de 1,3 M\$. En 2003, il a effectué des travaux d'asphaltage sur une portion de 7 km à Amherst pour un investissement de 385 000 \$. En 2004, le pont Chalifoux, situé à l'ouest du village d'Amherst, a été reconstruit au coût de 582 000 \$. Les autres tronçons inclus dans le projet global sont soit en attente d'un décret du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, soit à l'étape d'avant-projet ou de préparation des plans et devis. Dans tous les cas, la préparation des projets suit son cours.

L'amélioration de la route 323 à partir de Lac-des-Plages jusqu'à Mont-Tremblant fait partie du Plan de transport des Laurentides qui a été déposé en 2001.

Route 117 à Val-Morin

La Côte Belle-Neige sécurisée

Par Karine Côté

Bonne nouvelle pour les usagers de la route 117 à Val-Morin dans la Côte Belle-Neige. Afin de sécuriser l'endroit, le ministère des Transports procédera au réaménagement de la route au coût de 2 M\$.



Tous les travaux seront réalisés à l'été 2005. D'abord, des glissières de sécurité rigides de type New Jersey seront installées au centre pour séparer les deux chaussées. Elles seront situées entre la rue Buis et le Mont Belle-Neige. Cette mesure permettra d'éviter les collisions frontales. Le Ministère réaménagera également l'éclairage et le drainage de la route. Finalement, deux demi-tours seront construits : l'un en face d'Hydro-Québec et l'autre à l'entrée du Mont Belle-Neige.

Les usagers du chemin Alverna qui désirent emprunter la route 117 en direction nord devront faire un bout de chemin sur la route 117 en direction sud, pour ensuite emprunter le demi-tour en face d'Hydro-Québec. Les usagers de la 11^e Rue n'auront plus accès à la route 117 puisqu'un cul-de-sac sera aménagé. Ils pourront y accéder via les rues situées au nord.

Pendant la durée des travaux, qui seront exécutés à partir de la fin du mois de juin jusqu'à la fin du mois d'octobre, la fermeture d'une voie sera nécessaire sur la route 117. Une voie sera ouverte dans chaque direction.

Nouveaux feux de signalisation sur la route 117 à Mont-Tremblant

Par Karine Côté

Dès la fin du mois de juin prochain, les feux de circulation situés à l'intersection de la route 117 et de la rue des Pionniers ainsi que ceux situés à l'intersection de la route 117 et de la rue Siméon seront opérationnels.

Les travaux ont été entrepris au début du mois de mai dernier. Ce nouvel aménagement, bien que temporaire, permettra de sécuriser l'endroit avant que ne soient construits les ponts d'étagement. Des panneaux de présignalisation de type « Préparez-vous à arrêter » seront également installés afin d'introduire les feux.

Une intersection qui se négocie à la ligne d'arrêt

Par Karine Côté

Le Ministère a procédé l'an passé au réaménagement de l'intersection des routes 117 et 311 à Lac-des-Écorces. Dans le cadre de ces travaux qui consistaient, entre autres, à l'installation de feux de circulation et d'une bordure centrale sur la route 117, juste au sud de la route 311. Les conducteurs de camions lourds doivent dorénavant observer quelques règles afin de faire face à ce petit obstacle.

Immobilisation à la ligne d'arrêt

Les camionneurs qui se trouvent sur la route 311 en direction est doivent immobiliser leur véhicule à la

ligne d'arrêt spécialement aménagée pour les camions à l'intersection de la route 117.

Circulation permise sur la voie inverse

Lorsque le feu devient vert, le conducteur avance son véhicule et empiète sur la voie inverse pour accéder à la route 117, en direction sud.

Une manœuvre qui se fait en toute sécurité puisque tous les autres usagers de l'intersection seront immobilisés à leur ligne d'arrêt respective.

Les ponceaux : une responsabilité partagée

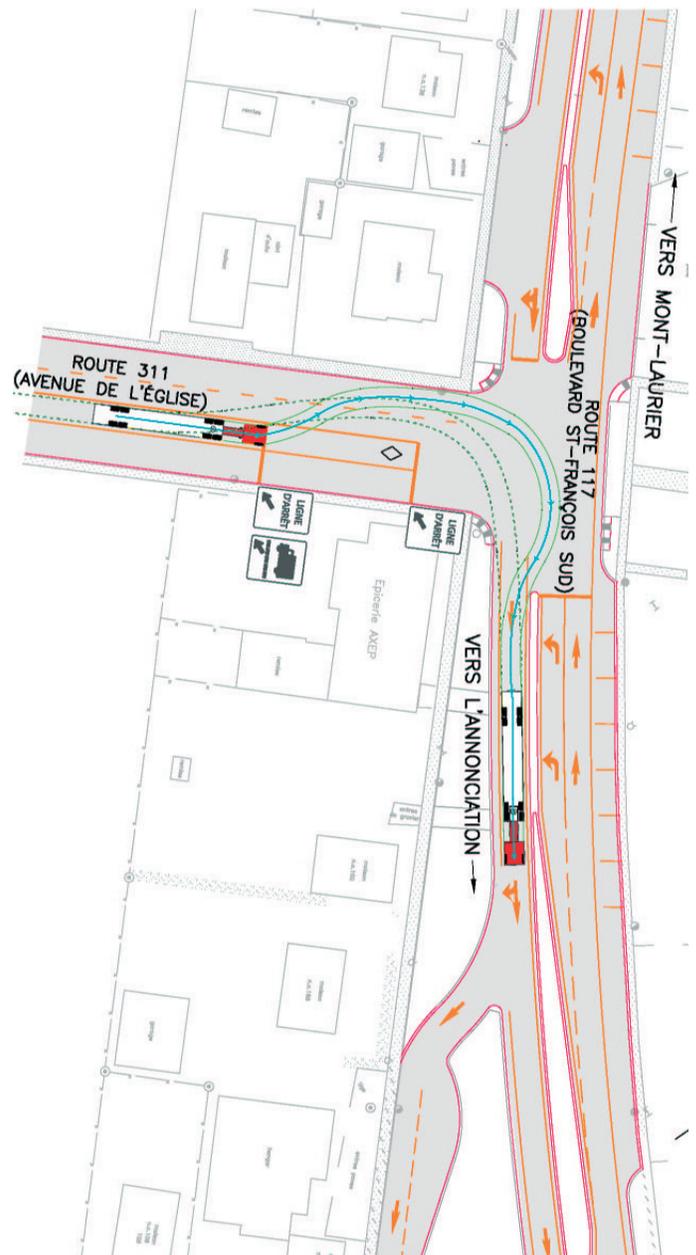
Les ponceaux qui se trouvent aux abords des routes, par exemple sous les entrées donnant accès à la propriété, ne sont pas sous la responsabilité du ministère des Transports. En effet, en vertu de l'article 23 de la Loi sur la voirie, le Ministère n'entretient que les ponceaux qui traversent les routes dont il a la responsabilité.

La personne qui désire utiliser un terrain nécessitant un accès à la route doit, avant de construire cet accès, obtenir l'autorisation du Ministère. Quand ce dernier autorise la construction, il en détermine l'emplacement et les exigences de construction, soit le diamètre, la longueur et le type de ponceau. Les frais de construction d'accès ainsi que l'entretien sont absorbés par le propriétaire.

Pour en savoir davantage sur le sujet, communiquez avec Transports Québec au centre de services de votre localité.



Photo : Archives



NOUVEAUTÉ

Route 158 à Saint-Lin–Laurentides

Un remblai en pneus déchiquetés!

Par Isabelle Doyon

La Direction des Laurentides-Lanaudière utilise, pour une première fois sur un chantier d'envergure au Québec, des pneus déchiquetés pour effectuer un remblai de ponceau. Ce dernier est situé au-dessus d'un affluent de la rivière de l'Achigan sur la route 158 à Saint-Lin–Laurentides. Le remblai de pneus mesure environ 100 mètres de long sur 52 mètres de large et 10 mètres de profondeur. C'est donc 17 000 m³ de pneus déchiquetés qui couvriront le ponceau. Ce projet s'inscrit dans l'une des phases de reconstruction de la route 158.

Lors de l'étude de ce projet, les ingénieurs ont pris en considération le sol jugé instable et de faible capacité portante à cet endroit. La terre étant un matériau trop lourd, trois autres choix de matériaux s'offraient à eux, soit des copeaux de bois, de la mousse polystyrène et des pneus déchiquetés. L'option des pneus déchiquetés a été retenue. Les pneus sont environ 30 % plus légers par m³ que la terre. Aussi, cette proposition permet le recyclage des pneus usagés et est plus économique.

Le principe du remblai

Le remblai sera composé de trois cellules enrobées séparément par une membrane imperméable et séparées par un silt (sable très fin) afin que les pneus ne soient pas en contact avec la terre et l'eau. Cette méthode n'est aucunement néfaste pour l'environnement. Une fois le



Photo : Isabelle Doyon

La première des trois cellules composées de pneus déchiquetés servant à effectuer le remblai du ponceau au-dessus d'un affluent de la rivière de l'Achigan sur la route 158 à Saint-Lin–Laurentides.

remblai rempli de pneus déchiquetés, une surcharge de terre le couvrira pour une période d'environ trois mois afin de le stabiliser avant la construction de la route.

Une pensée écologique

En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, un trottoir de roches a été construit à l'intérieur du ponceau afin d'assurer la circulation des petits animaux.



Nouvelles publications



Le dépliant *Les boîtes aux lettres en milieu rural* est le guide de référence par excellence pour tout savoir sur l'emplacement, les dimensions, les matériaux et l'aspect visuel de la boîte aux lettres.



Parole de signaleur informe, entre autres, des consignes, des signaux et des exigences du rôle de signaleur. Cette publication mise sur les connaissances du signaleur en gestion de la circulation.



Carrefour giratoire : Ralentez, on tourne! est un petit guide d'information qui donne quelques consignes afin de circuler en toute sécurité dans les carrefours giratoires. On y décode aussi la nouvelle signalisation.

Avez-vous votre permis?

Un permis du ministère des Transports du Québec est nécessaire pour la tenue d'événements spéciaux : compétitions sportives, événements populaires ou tout autre événement nécessitant la fermeture complète ou partielle d'une route sous sa responsabilité, ou ayant des répercussions sur la circulation et la sécurité des usagers de la route.

Pour toute demande de renseignements ainsi que pour transmettre le formulaire, il suffit de s'adresser à Transports Québec au centre de services de votre localité.

Saviez-vous que...?

L'utilisation d'un atténuateur d'impact fixé à un véhicule (AIFV) est obligatoire sur les routes et les autoroutes ayant plus de deux voies dans la même direction, lors de travaux de courte durée, de très courte durée, de travaux mobiles et de marquage. L'AIFV est destiné à atténuer l'effet d'une collision d'un véhicule contre l'arrière de ce camion afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de protéger les travailleurs dans l'aire de travail. Le camion porteur, y compris l'AIFV, doit avoir une masse variant de 13 000 kg à 16 000 kg.



Photo : Lucie Proulx

Selon l'article 311., *Obéissance aux ordres d'un signaleur*, du Code de la sécurité routière, lorsque la circulation est dirigée par un agent de la paix, un brigadier scolaire ou un signaleur, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et signaux. De plus, selon l'article 314.1., *Infraction et peine*, l'infraction est passible d'une amende de 100 \$ à 200 \$.



L'Info  **routière**
Inforoutiere.qc.ca
1 888 355-0511 ou #0511
Transports Québec 

Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement ou pour obtenir des copies additionnelles, vous pouvez communiquer avec Pierrette Larivière au (450) 569-7414, poste 4015 ou à l'adresse électronique suivante : pilariviere@mtq.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DIRECTION DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

- Service des inventaires et du Plan
- Service des projets
- Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
- Service du soutien à la gestion

222, rue Saint-Georges, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9
Téléphone : (450) 569-3057
Télécopieur : (450) 569-3072
Courriel : dll@mtq.gouv.qc.ca

CENTRE DE SERVICES DE SAINT-JÉRÔME

4, boulevard de La Salette
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5G5
Téléphone : (450) 569-3064
Télécopieur : (450) 569-3073

CENTRE DE SERVICES DE LACHUTE

805, chemin Béthanie C.P. 368
Lachute (Québec) J8H 3X9
Téléphone : (450) 562-0221
Télécopieur : (450) 562-1918

CENTRE DE SERVICES DE MONT-LAURIER

847, boulevard A-Paquette
Mont-Laurier (Québec) J9L 1L6
Téléphone : (819) 623-1041
Télécopieur : (819) 623-4255

CENTRE DE SERVICES DE JOLIETTE COORDINATION TERRITORIALE DE L'EXPLOITATION

1163, boulevard Manseau
Joliette (Québec) J6E 3G9
Téléphone : (450) 759-5661
Télécopieur : (450) 755-6508

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE MONT-TREMBLANT

1501, route 117
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X9
Téléphone : (819) 425-2781
Télécopieur : (819) 425-8552

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-VÉRONIQUE

121, boulevard Fernand-Lafontaine (opérationnel en période estivale seulement)
Sainte-Véronique (Québec) J0W 1X0
Téléphone : (819) 275-3411

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-JULIENNE

2502, Route 125 (opérationnel en période estivale seulement)
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0
Téléphone : (450) 834-8511

www.mtq.gouv.qc.ca

Rédaction : Karine Côté, Isabelle Doyon, Claude Ouimet

Mise en page : Isabelle Doyon

Révision linguistique : Isabelle Turgeon

Courrier de 2^e classe

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401

Tirage : 350